

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 8^e/02
Séance du 13 DEC. 2007

BUDGET PRIMITIF 2008

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES (E 05)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education et des Transports Scolaires, du 22 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre du BP 2008 :

- 1) d'autoriser la poursuite de l'ensemble des actions décrites dans le présent rapport et d'inscrire les crédits nécessaires à leur mise en œuvre, en autorisations de programme et crédits de paiement, tels qu'ils sont récapitulés en annexe n° 1 du rapport ;
- 2) d'adopter les modalités du subventionnement des sorties scolaires avec nuitées, conformément aux indications du rapport et de l'annexe n° 2 ;
- 3) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi, en tant que de besoin, des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions